

REDUIRE AU SILENCE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Pour annihiler et couper court à toute analyse ou critique de la gestion municipale dans ce magazine, il nous est dorénavant exigé de remettre notre texte deux mois avant la parution de celui-ci.

Cette nouvelle contrainte intervient après celle d'avril 2015, qui nous a imposé une diminution de notre espace de communication.

Elle nous empêche ainsi de communiquer et de faire partager notre point de vue au plus près des actualités communale et intercommunale. Par exemple, nous n'aurons pas la possibilité de commenter le Compte Administratif 2014 qui sera présenté en conseil municipal après la remise de notre texte.

Nous continuons donc à vous donner rendez-vous sur notre site et notre page Facebook dont les coordonnées figurent en bas de page, afin que vous puissiez prendre connaissance de nos positions et propositions sur :

- ✓ L'importante hausse de 14% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ✓ Les animations de l'été dont nous regrettons vivement la disparition des grands concerts gratuits de l'été qui attiraient à chaque fois une foule nombreuse.

Vous pouvez nous retrouver sur :

<https://www.facebook.com/annick.napoleonventurelli>
et <http://www.a-napoleon.com>



JM. GUILLAUD



A. NAPOLEON



S. VIGUIER

Le Groupe Annick NAPOLEON Allons plus loin ensemble!

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : UN SERVICE QUI VOUS COÛTE CHER

Vous avez certainement remarqué que depuis le 4 mai le ramassage des ordures ménagères à Cavalaire n'est plus assuré par les agents de la ville mais par les employés de deux prestataires privés.

Nos propos ne vont pas porter sur la qualité du service rendu aujourd'hui, mais sur le financement de ce service. En effet, il est bien trop tôt et nous n'avons pas assez de recul pour pouvoir apporter un jugement objectif et pertinent sur la qualité du service bien que les premiers échos entendus soient plutôt défavorables et négatifs. Nous espérons, qu'après un certain temps de mise en place et de rodage, cela s'améliore.

En revanche, concernant l'aspect du financement de ce service, il faut que sachiez que c'est une très mauvaise opération pour Cavalaire et donc pour vous, contribuables Cavalois.

En effet, le montant du marché, d'une durée de 44 mois, signé avec les deux prestataires s'élève à **3 338 142,76 euros** TTC (voir Var-Matin du dimanche 19 avril 2015) alors que sur la même période les contribuables Cavalois verseront à la communauté de communes environ **7 000 000 euros** de recettes fiscales, soit plus du double de son coût. L'intégralité du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les Cavalois sera transférée à la communauté de communes, tout en conservant dans nos services municipaux les 11 agents qui assuraient auparavant ce service de ramassage des ordures ménagères.

Nous finançons donc déjà très généreusement ce service, mais cela n'a posé aucun problème à nos cinq élus communautaires, le maire et les 4 délégués communautaires, qui ont voté à l'unanimité **l'augmentation de 14% de la taxe de ramassage des ordures ménagères** lors du conseil communautaire du 27 avril 2015 (voir Var-Matin du mardi 28 avril 2015). Alors que c'est une baisse de cette taxe que nos élus Cavalois auraient dû exiger s'ils avaient vraiment voulu défendre les intérêts des Cavalois.

Ils n'ont même pas eu la décence de voter contre ou au moins de s'abstenir.

Nous vous rappelons que pour justifier l'arrêt de ce service en régie municipale, le maire a expliqué que toutes les communes de la communauté de communes (NDLR : à l'époque seules Cavalaire et Ramatuelle avaient conservé ce service en régie municipale) seraient obligées de transférer la compétence « *gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés* » à la communauté de communes « *pour des raisons d'ordre juridique, financier, organisationnel, technique et environnemental* » et « *Monsieur le Sous-Préfet a ainsi demandé à Monsieur le Maire, lors d'une réunion en sous-préfecture, de mettre fin à ce dispositif et de procéder au transfert réel du service collecte et de ses agents* » (**extraits du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014**).

Or, d'une part, les agents n'ont pas été transférés à l'intercommunalité et d'autre part, la commune de Ramatuelle conserve ce service en régie municipale et son maire de déclarer : « *je reste persuadé que cela reste moins cher et le service de qualité* » (voir Var-matin du jeudi 19 mars 2015).

Nous avons fait le choix de conserver ce service en régie municipale car nous estimions que le service rendu était de qualité et nous permettait beaucoup plus souplesse dans sa gestion quotidienne.

Enfin, lors du vote de cette délibération au cours du conseil municipal du 18 décembre 2014, seul notre groupe a voté contre l'externalisation du service de ramassage des ordures ménagères de la ville de Cavalaire.

Vous pouvez nous retrouver sur :

<https://www.facebook.com/annick.napoleonventurelli>
et <http://www.a-napoleon.com>



JM. GUILLAUD



A. NAPOLEON



S. VIGUIER

Le Groupe **Annick NAPOLEON** Allons plus loin ensemble!